

# Arrêt de la Cour des Comptes sur le compte de gestion 1883 de l'économie du lycée du Havre et lettre d'accompagnement.

**Numéro d'inventaire** : 1978.03766 (1-2)

**Type de document** : texte ou document administratif

**Éditeur** : Cour des Comptes (Paris)

**Période de création** : 4e quart 19e siècle

**Date de création** : 1885

**Matériaux et technique(s)** : papier

**Description** : Feuillets cousus et 1 feuillet isolé. Imprimés complétés à la main. Enveloppe d'origine avec 2 sceaux.

**Mesures** : hauteur : 379 mm ; largeur : 261 mm

**Mots-clés** : Comptabilité d'établissements d'enseignement

**Filière** : Lycée et collège classique et moderne

**Niveau** : Post-élémentaire

**Nom de la commune** : Le Havre

**Nom du département** : Seine-Maritime

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 1 + 10

**Lieux** : Seine-Maritime, Le Havre

Cour  
des Comptes

Paris, le 1<sup>er</sup> mai 1881.

*Greffé.*

4<sup>th</sup> Division.

Monsieur.

Je vous transmets une expédition de l'arrêt que la Cour a rendu le 3 mars 1881.  
sur votre compte de gestion

1883.

Cette expédition est accompagnée de 9 pièces  
dont le renvoi a été ordonné par ledit arrêt.

Poeevez, Monsieur, mes salutations empresees.

Le Greffier en chef,  
D'Assesse

A Monsieur le Receveur Economie du lycée du Havre  
(Seine-Inférieure)

COUR DES COMPTES.

GREFFE.

5600EE  
2.104.01

Pr<sup>er</sup> President  
de la Cour des Comptes



CHARGE

**Monsieur**

l'Economie du Sycé  
du Harro.

Seine Inférieure

Le 3 Mars 1885.

Republique Francaise.

Cour des Comptes.

Greff.

Au Nom du Peuple Francais,

La Cour des Comptes a rendu l'Arrêt suivant:

La Cour,

Vu les comptes en deniers rendus par le Sr Guergueil  
Econome du Lycee national des Mariniers  
departement de la Seine-Inférieure  
académie de Caen  
comportant:

1° Les recettes et les dépenses effectuées par lui en cette qualité pendant  
l'année 1883, et formant la deuxième partie du compte de la gestion de  
ladite année;

2° Les recettes et les dépenses complémentaires de l'exercice 1883,  
effectuées pendant l'année 1884 et formant la première partie du compte  
de la gestion 1884;

Vu le compte en matières de l'année 1883;

Vu les pièces justificatives et documents produits à l'appui desdits  
comptes;

Vu les budgets de l'exercice 1883;

Vu les lois et règlements relatifs à la comptabilité des Lycées,  
notamment le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la  
comptabilité publique, le règlement du 16 octobre 1867 et l'instruction  
ministérielle du 30 décembre 1868;

Vu l'arrêt du 14 Février 1884, sur les comptes rendus  
par le même Comptable

1° Pour les opérations de l'année 1882;

2° Pour les opérations complémentaires en deniers de l'exercice 1883;

